
**PROCES LAURENT GBAGBO-CHARLES BLE GOUDE DEVANT LA CPI:
ETAPE DES TEMOIGNAGES A CHARGE**

Témoignage de Sékongo Zié (témoin P226) :

‘Un témoignage commandité ?’

Mardi 27 Juin 2017

Le ballet des témoins cités à comparaître par le Bureau de la Procureure se poursuit. Suspendues le 30 mai 2017, après les témoignages respectifs du Professeur Até Kloosterman et de Wiz Mateos, les audiences ont repris le 19 juin 2017 avec le témoignage du sieur Kangouté Adama. Il en ressort avec constance que les témoignages et preuves rapportées contre les accusés Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont peu fiables quand elles ne sont pas simplement contestables. La succession d'incohérences et de contradictions dans le témoignage du sieur Kangouté, un militaire du Bataillon d'artillerie sol-air (BASA), en est la parfaite illustration.

L'audience de ce mardi 27 juin enregistre l'audition d'un autre militaire du BASA, le Sieur Sékongo Zié, collègue du témoin précédent. Il s'est illustré au cours de son audition à l'utilisation de supports papiers, une sorte d'aide-mémoire pour lui permettre de demeurer constant et logique dans ses réponses. Ce fait inédit n'est pas passé inaperçu aux yeux de tous, principalement ceux du juge président. L'OIHD a suivi cette audience.

Le témoin, tout comme son prédécesseur, est militaire. Il était caporal au Bataillon d'artillerie sol-air au nouveau camp d'Akouédo. Un poste qu'il a occupé au cours de la crise postélectorale. Il est aujourd'hui sergent au sein de la même unité.

Il s'est prêté à ce jour à l'interrogatoire de l'accusation dirigée par Maître Garcia du Bureau du Procureur, et au contre interrogatoire de la Défense.

Pendant son audition, le témoin a eu une attitude inédite. Il a fait usage de plusieurs notes écrites personnelles pour le guider dans ses différentes réponses.

En effet, pour répondre à une question de l'accusation sur le type d'armement utilisé par son unité, notamment à la question « *Pour utiliser un mortier de 120 mm, c'est une équipe de combien de personnes ?* » Monsieur Sekongo Zié a eu recours à des notes personnelles. Il

avait déjà eu ce réflexe auparavant. Interrogé par l'accusation elle-même et par la défense sur la nature desdites notes personnelles, le témoin argue qu'*il s'agit de notes personnelles que j'ai prises quand j'ai fini de relire ma déposition, pour ne pas être en porte à faux avec ce que je vais dire parce qu'il y a des erreurs de frappe qui amènent à des fautes.*

Le juge président intervient et demande à l'huissier d'audience de récupérer ces notes. Face à cette attitude inédite, plusieurs interrogations surgissent. Celles de savoir :

Pourquoi user de notes pendant un témoignage censé être oral et direct sur des faits et informations sur lesquels le témoin est censé avoir des connaissances exactes ?

Serait-il possible que son témoignage lui ait été dicté ou à tout le moins orienté ?

Le témoin aurait-il eu écho des questions qui lui seraient posées par le Bureau du Procureur de sorte à anticiper par des notes sur des bouts de papiers afin d'y répondre sans erreur ?

En tout état de cause, cet incident pourrait laisser planer un doute sérieux sur la crédibilité du témoin et le contenu de son témoignage.

D'une manière générale, l'OIDH remarque qu'il devient de plus en plus fréquent que des incidents surviennent au cours de témoignages à charge, au point de contribuer à jeter le doute sur l'originalité et l'intégrité des témoignages.

C'est le lieu d'en appeler le Bureau du Procureur à plus de rigueur dans la tenue et la présentation des témoins car il s'agit d'un procès dont les enjeux sont d'importance capitale dans le processus de recherche de la vérité pour la réconciliation en Côte d'Ivoire.

L'OIDH suivra avec intérêt les développements futurs.

Par l'Equipe de l'Observation de procès

Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)

L'observation des procès post crise en Côte d'Ivoire est une initiative de l'OIDH, avec le soutien financier de American Jewish World Services (AJWS) et de TrustAfrica.